

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0104**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Exploitation de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence et entretien de la place nautique -  
Autorisation de signer le marché de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres  
ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 30 mars 2015****Décision n° CP-2015-0104**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Exploitation de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence et entretien de la place nautique - Autorisation de signer le marché de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Depuis le 1er janvier 2010, le Grand Lyon possède la compétence de la gestion des haltes fluviales. A ce titre le service "espaces extérieurs et fluviaux" de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) assure l'entretien et la maintenance d'une vingtaine de petites haltes fluviales sur le Rhône et la Saône, d'une halte plus conséquente (avec accès à l'eau potable et à l'électricité) que la ville de Givors a transférée au Grand Lyon et enfin, du plan d'eau de la darse Confluence, de sa halte fluviale et de la capitainerie associée, objets du présent marché. En effet, la situation de la halte en plein cœur de Lyon en fait une escale très appréciée des plaisanciers qui ont des accès directs aux transports en commun pour visiter la ville. Comme le montrent les statistiques des années précédentes, les plaisanciers sont de toutes origines (notamment Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Suède, etc.).

Le présent marché concerne la gestion de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence.

Cette mission implique :

- l'accueil, aide à l'amarrage et renseignement des plaisanciers du 1er mai au 30 septembre au sein de la capitainerie,
- la gestion de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et des accès aux services de la halte et de la capitainerie,
- la gestion de la propreté de la capitainerie et des équipements sanitaires associés,
- la manipulation de la passerelle mobile (le cas échéant),
- l'accueil des prestataires de maintenance ou des organisateurs d'événements sur la darse,
- la charge du respect du règlement de la halte et de la darse,
- le nettoyage du plan d'eau en surface ainsi que des pontons flottants et de l'estacade et de la passerelle mobile hormis le sol,
- la gestion de la pompe à eaux noires,
- la gestion de la potence et du palan,
- l'orientation des badauds, touristes et plaisanciers.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26,33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'exploitation de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence et l'entretien de la place nautique.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande maximum de 320 000 €HT, soit 384 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 mars 2015, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Onet Service.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour l'exploitation de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence et entretien de la place nautique et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Onet Service, pour un montant annuel maximum de 230 000 €HT, soit 384 000 € TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 611 - fonction 853 - opération n° 0P13O2290.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.**